



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
29. MAI 2017
3033

Luxembourg, le 29 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet de la position du Gouvernement relative au blocage de la République de Turquie du partenariat de l'OTAN avec la République d'Autriche.

La Turquie vient en effet de bloquer les programmes de partenariat de l'OTAN avec l'Autriche en raison du refus viennois de l'adhésion d'Ankara à l'Union Européenne. « Celui qui bloque l'autre sera bloqué à son tour », aurait déclaré le Président turc Recep Tayyip Erdogan selon les dires de la presse internationale.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes:

1. Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur les derniers développements du précité incident diplomatique ?
2. Monsieur le Ministre pense-t-il qu'il soit politiquement et diplomatiquement légitime de lier la stratégie de partenariat de l'OTAN vis-à-vis de l'Autriche à la position de Vienne relative au processus d'adhésion de la Turquie à l'UE ?
3. Dans la négative, Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas qu'une plus grande solidarité intra-européenne avec l'Autriche s'impose dès lors ? Le Gouvernement a-t-il déjà entrepris des démarches politico-diplomatiques dans ce sens ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent Mosar
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

22 JUIN 2017

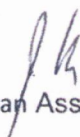
Luxembourg, le 22 juin 2017

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 3033 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.


Jean Asselborn

Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire N. 3033 de l'honorable député Laurent Mosar au sujet de la position du Gouvernement relative au blocage de la République de Turquie du partenariat de l'OTAN avec la République d'Autriche.

L'OTAN coopère, dans le contexte de la sécurité coopérative, avec des nombreux pays et des organisations internationales. Au-delà du dialogue politique, les partenaires sont associés à de nombreuses activités de l'OTAN, de l'élaboration de politiques au renforcement des capacités de défense, en passant par le développement de l'interopérabilité et la participation aux opérations et missions de gestion de crise de l'Alliance, par exemple en Afghanistan ou au Kosovo.

Suite à des tensions entre Vienne et Ankara, la Turquie a revu sa position par rapport à la participation autrichienne dans les activités de l'OTAN avec les pays partenaires. Le différend dure depuis plusieurs mois, malgré les efforts du Secrétaire général et de son équipe, ainsi que des Alliés - qu'ils soient membres de l'Union européenne ou pas -, visant à débloquer la situation.

Le Luxembourg était parmi ceux qui ont tenté de promouvoir une normalisation des relations entre l'OTAN et l'Autriche, en ligne avec la politique des partenariats de l'Alliance et dans l'intérêt de la sécurité coopérative de l'OTAN.

Malheureusement, il s'agit en premier lieu d'un différend bilatéral qui ne saurait être résolu au sein de l'OTAN ou par les autres Alliés.

Comme la majorité des Alliés, le Luxembourg continue de suivre la situation et reste disposé à appuyer toute solution qui puisse permettre de surmonter le blocage actuel.